

### Le 3 juin 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le troisième jour de juin deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
- M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

### ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Congrès FQM
- 8.0 Fermeture du bureau municipal – vacances annuelles
- 9.0 Renouvellement contrat concierge – salle municipale
- 10.0 Reddition de comptes
- 11.0 Symposium Vivalo 2013
- 12.0 Permis de bruit – Fête de la Musique
- 13.0 Identification de la municipalité
- 14.0 Pont rue Principale
- 15.0 Fête de la musique
- 16.0 Appui CPTAQ – Richard Boutin
- 17.0 Divers travaux de voirie
- 18.0 Achat de fleurs et arrosage
- 19.0 1<sup>er</sup> versement – Service de la SQ
- 20.0 Balayage de rues
- 21.0 Débroussaillage
- 22.0 Nivelage
- 23.0 Bureau municipal – toiture
- 24.0 Prolongement – réfection trottoirs
- 25.0 Comptes à payer
- 26.0 Varia
- 27.0 Questions de l'assemblée
- 28.0 Levée de la séance

---

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-06-074  
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-06-075  
Intervertir les  
points

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 3 juin 2013

R13-06-076  
Procès-verbal  
du 6 mai 2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-06-077  
Congrès FQM –  
maire

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la F.Q.M. se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013 au Centre des Congrès de Québec;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à assister au congrès de la F.Q.M.;

Que la municipalité paie les frais d'inscription au montant de six cent vingt dollars ( 620.00 \$.), taxes en sus, ainsi que les dépenses inhérentes sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R13-06-078  
Fermeture du  
bureau municipal -  
vacances annuelles

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture du bureau municipal pour les vacances annuelles et ce, du 22 juillet au 4 août 2013 inclusivement.

ADOPTÉE

R13-06-079  
Renouvellement  
du contrat -  
concierge salle  
municipale

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de la salle municipale vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Paradis a accepté de poursuivre ce contrat aux mêmes conditions que l'année 2012;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat pour l'entretien de la salle municipale avec Madame Johanne Paradis pour une période de un (1) an au coût de cinq mille trois cent dollars ( 5,300. \$).

ADOPTÉE

R13-06-080  
Reddition de  
comptes -  
entretien du  
réseau routier

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de quatre-vingt quinze mille six cent soixante et onze dollars ( 95,671 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Le 3 juin 2013

R13-06-081  
Commandite 2013 -  
Symposium Vivalo

Dans le but d'encourager les élèves des trois écoles, soit Villeroy, Val Alain et Notre-Dame-de-Lourdes, à faire partager au grand public leurs réalisations;

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une commandite pour le Symposium Vivalo qui aura lieu le 6 juin 2013 à l'École Ste-Thérèse de Val Alain. La commandite consiste à un montant de soixante-quinze dollars ( 75.00 \$ );

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire « Comité des loisirs ».

ADOPTÉE

R13-06-082  
Permis de bruit -  
événement \*Fête  
de la musique\*

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder l'autorisation pour le bruit, feux d'artifices, spectacles de musique, pour un événement « Fête de la Musique », qui se tiendra le 21 juin 2013 avec les conditions suivantes :

- Lieux : terrains de la Fabrique, terrains des loisirs, salle municipale
- Une musique raisonnable après 23 heures
- Avertir le voisinage de cette autorisation
- Demandez un permis pour les feux d'artifices

ADOPTÉE

R13-06-083  
Identification de  
la municipalité -  
Autoroute 20

CONSIDÉRANT QU'aucune indication de notre municipalité n'est présente sur l'autoroute 20 ouest, en direction de Montréal, à la sortie 253;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la demande auprès du Ministère des Transports afin que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes soit identifiée sur les pancartes de signalisation routière sur l'autoroute 20 ouest, à la sortie 253.

ADOPTÉE

R13-06-084  
Pont rue Principale

CONSIDÉRANT QUE les gardes du pont traversant la rue Principale sont à nettoyer et être peinturées afin d'en améliorer l'apparence;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la demande auprès du Ministère des Transports pour que des travaux d'entretien et de revitalisation du pont soient faits.

ADOPTÉE

R13-06-085  
Don à la Fabrique -  
Fête de la Musique

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de cinq cent dollars ( \$ 500.00 ) à la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes comme contribution à l'événement « Fête de la Musique » qui aura lieu le 21 juin 2013 dans notre municipalité.

Que ce montant soit pris sur le montant de la subvention appelée MRC en musique.

ADOPTÉE

R13-06-086  
Appui CPTAQ -  
M. Richard Boutin

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Richard Boutin de vendre une partie de son terrain du lot 4018333 à ses voisins, Mme Hélène Bédard et M. Normand Demers, ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Monsieur Richard Boutin à la CPTAQ.

ADOPTÉE

R13-06-087  
Divers travaux  
de voirie

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent que divers travaux de voirie seront nécessaires au cours des prochains mois;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal d'effectuer ou de faire effectuer divers travaux de voirie pour un montant de quarante-neuf mille cinq cent dollars ( \$ 49 500.00.).

ADOPTÉE

Le 3 juin 2013

R13-06-088  
Achat de fleurs  
et arrosage

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Réjean Dubuc, inspecteur municipal, d'acheter des jardinières à être installées le long de la rue Principale, une jardinière à l'entrée de la salle municipale ainsi que les fleurs nécessaires pour la boîte conçue à cet effet, située devant le bureau municipal;

QUE le coût pour l'achat de ces fleurs n'excède pas un montant de mille trois cent cinquante dollars ( 1 350.00 \$ ), taxes en sus;

QUE l'arrosage de ces fleurs et jardinières soit effectué par M. Serge Soucy pour un montant forfaitaire de six cent cinquante dollars ( 650.00 \$ )

ADOPTÉE

R13-06-089  
1<sup>er</sup> versement -  
Services de la SQ

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement au Ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec, payable le 30 juin 2013, au montant de trente mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars ( 30 584.00 \$ ).

ADOPTÉE

R13-06-090  
Contrat de  
balayage de rues

CONSIDÉRANT QUE des travaux de balayage de rues ont été effectués;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le contrat pour les travaux de balayage de rues pour une dépense de mille sept cent cinquante dollars ( \$ 1 750.00 ), taxes en sus.

ADOPTÉE

R13-06-091  
Contrat de  
travaux de  
débroussaillage

CONSIDÉRANT QUE des travaux de débroussaillage devront être effectués;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser des travaux de débroussaillage pour une dépense n'excédant pas huit mille dollars ( \$ 8 000.00 ) et que les contrats soient octroyés aux entreprises Denis Côté et Mario Payeur.

ADOPTÉE

R13-06-092  
Contrat de  
travaux de  
nivelage

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage doivent être effectués;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser des travaux de nivelage pour une dépense n'excédant pas trois mille quatre cent cinquante dollars ( \$ 3 450.00 ).

ADOPTÉE

R13-06-093  
Réparation de la  
toiture - bureau  
municipal

CONSIDÉRANT QU'une partie de la toiture du bureau municipal est endommagée;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de réparation complète de la toiture du bureau municipal à Construction Côté & Côté pour un coût total de cinq mille cent trente et un dollars ( \$ 5 131.00 ), incluant les matériaux, main d'œuvre et les taxes

Que ce montant soit pris au poste de budget « projets spéciaux ».

ADOPTÉE

R13-06-094  
Don pour le  
prolongement  
d'une section de  
trottoirs

ATTENDU QUE le 6 mai 2013, le conseil municipal a adopté la résolution R13-05-068 par laquelle un contrat pour la construction et la réfection de trottoirs était octroyé;

ATTENDU QUE la somme disponible et affectée à ces travaux est de 32 556,21 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a, le 30 mai 2013, reçu une donation au montant de trois mille trois cent cinquante dollars ( 3 350,00 \$ );

ATTENDU QUE cette donation permet à la Municipalité d'augmenter la superficie de trottoir visée par le contrat;

ATTENDU QUE ces nouveaux travaux constituent une modification accessoire au contrat initial et ne change pas la nature de ce dernier;

LE 3 JUIN 2013

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DONALD LALIBERTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

DE DÉCRÉTER l'exécution de travaux de constructions et de réfection de trottoirs d'une superficie additionnelle de 19 mètres carrés prolongeant ainsi la nouvelle section de trottoirs du côté nord du rang Saint-François est, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues aux documents d'appel d'offres visés par la résolution R13-05-068, pour un coût total maximal de 3 350,00 \$ incluant les taxes.

D'AFFECTER la somme de 3 350,00 \$ reçue à titre de donation aux paiements du coût de la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

R13-06-095  
COMPTES À  
PAYER

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent dix mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix-huit sous ( 110 785.98 \$ ) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

La période des questions s'ouvre à 20h40 et se termine à 20h42.

R13-06-096  
LEVÉE DE LA  
SÉANCE

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h42.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales